

## PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL DU 06 MAI 2026

|          |    |             |    |                       |
|----------|----|-------------|----|-----------------------|
| Délégués | 48 | En exercice | 48 |                       |
| Présents | 40 | Pouvoirs    | 3  | Suffrages exprimés 43 |

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 06 mai 2026 à la suite de la convocation adressée le 30 avril 2026.

### PRESENTS

ALLARD-CHALANCON Josyane – ARGAUD Bernard – ARIEL Manuela – BARBADO Florence - BARRES René – BATAIL Joël – BAY Philippe – BERTRAND Stéphane – BITH Jacqueline – BOURDELY Dominique – BRAULT Gilles – BROSSE Gérard – BROSSE Karine – CAROUGE Aline – CHAREYRON André – CHARRE Christophe - CHAZALON Gérard – CHEVALIER François – CIMAZ Michel – CLAUZIER Alain – COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - DECULTY Jean-Paul - FAURE Jean-Paul – FAYARD Daniel – GAILHOT Emmanuel – JACQUETTE Laurence - JALLAT David – LOUBERSAC Eliane - LOUIS Michel - MANDON Murielle – MORIN Jean-Luc – PARMENTIER Thierry – PATE Edith – PLANTIER Jean-Luc – SALLIER Alain – SALZMANN François – SENO Yves – TEYSSIER Baptiste – VALETTE Denis

### ABSENTS REPRESENTES

FERROUSSIER Christian représenté par CROS Pierre  
PEROUZE-VETTER représentée par CHEVALIER François  
RIOUFOL Magaly représentée par BROSSE Gérard

### ABSENTS non REPRESENTES

BOYARD Nicolas - JUSTAMON Philippe – SAUSSE Céline - SEIGNOBOS Éric – VIALLE Sabine

### PRESENTS ES-QUALITE

Nicolas DESMARIES - Séverine CHABAL – Laëtitia MOINS

### SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BROSSE Karine, assistée de Mme Séverine CHABAL

Monsieur Pierre CROS, Président « sortant » du SICTOMSED ouvre la séance à 18h05 après avoir vérifié la présence du quorum.

Monsieur Pierre CROS accueille les nouveaux délégués et demande à Monsieur Michel CIMAZ, doyen des délégués de prendre la Présidence de cette séance pour procéder à l'élection du nouveau Président.

Monsieur Michel CIMAZ prend place en tant que Président et demande qui veut être secrétaire de séance, Madame Karine BROSSE déléguée de la Communauté de Communes VAL'EYRIEUX, se propose.

Monsieur Michel CIMAZ demande qui veut être assesseurs (2 personnes minimum). Madame COURTAULT Joëlle et Monsieur JALLAT David se proposent, ils sont désignés assesseurs.

## I. ELECTION DU PRESIDENT

Délibération N°12/2026

Monsieur Michel CIMAZ propose de passer à l'élection du Président et rappelle que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Michel CIMAZ demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- Un seul délégué fait acte de candidature, Monsieur Pierre CROS, Communauté de Communes VAL'EYRIEUX.

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection du Président

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |      |          |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|------|----------|
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls | TOTAL    |
| Pierre CROS                                                                  | 42                  | 1      | 0    | 43       |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        |      | Total 43 |

**Monsieur Pierre CROS est déclaré élu Président du SICTOMSED.**

## II. DETERMINATION du NOMBRE de VICE-PRESIDENTS et de MEMBRES du BUREAU SYNDICAL

Délibération N°13/2026

Suivant l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ....L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ».

Monsieur le Président propose que le Bureau Syndical soit composé de deux Vice-Présidents et de six membres.

Monsieur le Président, soumet au vote du Comité Syndical le nombre de Vice-Présidents et de membres.

**Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, décide de déterminer la composition du Bureau Syndical comme suit :**

- 2 Vice-Présidents
- 6 Membres

## III. ELECTION des VICE-PRESIDENTS et des MEMBRES du BUREAU SYNDICAL

Délibération N°14/2026

Après avoir défini le nombre de Vice-Présidents et de membres à élire, Monsieur le Président propose de passer à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Gérard BROSSE à la première Vice-Présidence.

Monsieur le Président demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, un seul délégué est candidat,  
Monsieur Gérard BROSSE, Délégué de la Communauté d'Agglomération Privas Centre  
Ardèche.**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection du 1<sup>ère</sup> Vice-Président

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |      |          |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|------|----------|
| Candidate                                                                    | Voix                | Blancs | Nuls | TOTAL    |
| Gérard BROSSE                                                                | 39                  | 3      | 1    | 43       |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        |      | Total 43 |

**Monsieur Gérard BROSSE est déclaré élu 1<sup>ère</sup> Vice-Président du SICTOMSED.**

-oooOooo-

Monsieur le Président présente la candidature de Madame Karine BROSSE à la seconde Vice-Présidence du SICTOMSED et demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, une seule déléguée est candidate, Madame Karine BROSSE, Déléguée de la Communauté de Communes de VAL'EYRIEUX.**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection de la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------|-------|
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls  | TOTAL |
| Karine BROSSE                                                                | 43                  |        |       | 43    |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        | Total | 43    |

**Madame Karine BROSSE est déclarée élue 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SICTOMSED.**

-oooOooo-

Monsieur le Président propose de passer à l'élection des membres du Bureau.

-oooOooo-

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Jean-Luc PLANTIER et demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, un seul délégué est candidat, Monsieur Jean-Luc PLANTIER, Délégué de la Communauté de Communes Val'Eyrieux**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------|-------|
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls  | TOTAL |
| Jean-Luc PLANTIER                                                            | 42                  | 1      |       | 43    |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        | Total | 43    |

**Monsieur Jean-Luc PLANTIER est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.**

-oooOooo-

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Christian ALIBERT et demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, un seul délégué est candidat, Monsieur Christian ALIBERT, Délégué de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------|-------|
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls  | TOTAL |
| Christian ALIBERT                                                            | 42                  | 1      |       | 43    |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        | Total | 43    |

**Monsieur Christian ALIBERT est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.**

-oooOooo-

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Michel LOUIS et demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, un seul délégué est candidat,  
Monsieur Michel LOUIS, Délégué de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------|-------|
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls  | TOTAL |
| Michel LOUIS                                                                 | 42                  | 1      |       | 43    |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        | Total | 43    |

**Monsieur Michel LOUIS est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.**

-oooOooo-

Monsieur le Président présente la candidature de Madame Pascale BARBADO et demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, une seule déléguée est candidate,  
Madame Pascale BARBADO, Délégué de la Communauté d'Agglomération Privas Centre  
Ardèche**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------|-------|
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls  | TOTAL |
| Pascale BARBADO                                                              | 42                  | 1      |       | 43    |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        | Total | 43    |

**Madame Pascale BARBADO est déclarée élue membre du Bureau syndical du SICTOMSED.**

-oooOooo-

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Jean-Paul DECULTY et demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, un seul délégué est candidat,  
Monsieur Jean-Paul DECULTY, Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------|-------|
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls  | TOTAL |
| Jean-Paul DECULTY                                                            | 43                  |        |       | 43    |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        | Total | 43    |

**Monsieur Jean-Paul DECULTY est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.**

-oooOooo-

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Baptiste TEYSSIER et demande si d'autres délégués veulent faire acte de candidature.

**- Aucun autre délégué ne fait acte de candidature, un seul délégué est candidat,**

**Monsieur Baptiste TEYSSIER, Délégué de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas**

Il est procédé au vote à BULLETIN SECRET. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical

|                                                                              |                     |        |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|-------|-------|
| Présents : 40 – Pouvoirs 3                                                   | Total : 43 exprimés |        |       |       |
| Candidat                                                                     | Voix                | Blancs | Nuls  | TOTAL |
| Baptiste TEYSSIER                                                            | 43                  |        |       | 43    |
| En annexe à la délibération sont jointes les feuilles de décompte du scrutin |                     |        | Total | 43    |

**Monsieur Baptiste TEYSSIER est déclaré élu membre du Bureau syndical du SICTOMSED.**

#### **IV. DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Délibération N°15/2020

Monsieur le Président donne la parole à Madame Séverine CHABAL qui explique que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Président(e), les Vice-Présidents(es) ayant reçu délégation ou le bureau syndical dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des compositions initiales de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaires, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

**a- Au Président**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut déléguer certaines compétences au Président à l'exception des sept domaines mentionnés ci-dessus. Le Comité Syndical sera appelé à délibérer sur la proposition des délégations suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (les limites seront fixées chaque année par le Comité Syndical),
- Procéder, dans le cadre de la gestion de la trésorerie, à l'ouverture des lignes de trésorerie, sur une durée de 12 mois, reconductible par avenant, pour un montant maximum de 350 000.00 €,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur au montant des procédures formalisées et de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- Régler les conséquences dommageables de tous les accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat, dans une limite de 50 000.00 €,
- Décider l'acquisition et l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 15 000.00 €,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Défendre le SICTOMSED dans toutes les actions en justice intentées contre le syndicat,
- Approuver et autoriser la passation de tous contrats ou actes avec tous organismes publics ou privés pour des projets dont la réalisation et le financement ont été décidés ou approuvés à l'exceptions des conventions de délégation de service public qui restent de la compétence exclusive du Comité Syndical,
- Solliciter les demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région AURA, le Département de l'Ardèche et tout autres organismes publics ou privés,
- Conclusion et passation de conventions ou de contrats concernant les reprises de matériau des collectes, assurant leur revente.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déléguer à Monsieur le Président les attributions telles que définies ci-dessus.**

**b- Au Bureau Syndical**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut déléguer certaines compétences au Bureau Syndical à l'exception des sept domaines mentionnés ci-dessus (Article L.5211-10) et à l'exception de compétences déléguées au Président. Le Comité Syndical sera appelé à délibérer sur la proposition des délégations suivantes :

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement du SICTOMSED,
- Intenter au nom du SICTOMSED des actions en justice,
- Prendre toute décision concernant les admissions en non-valeur proposées par le comptable public,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules appartenant au SICTOMSED, d'un montant supérieur à 50 000.00 € par accident,
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur supérieure ou égale à 15 000.00 € HT

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déléguer au Bureau Syndical les attributions telles que définies ci-dessus.**

**V. INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Délibération N°16/2026

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de délibérer pour fixer les indemnités mensuelles du Président et des Vice-Présidents. Celle-ci sera calculée sur la base de l'indice brut mensuel 1027 (population totale comprise entre 20 000 et 49 999 habitants). Les taux proposés sont de :

| FONCTION        | TAUX    | Indice de référence |
|-----------------|---------|---------------------|
| PRESIDENT(E)    | 25.59 % | 1027                |
| VICE PRESIDENTS | 10.24 % | 1027                |

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **Décide d'accorder une indemnité mensuelle au Président et aux Vice-Présidents, suivant les taux ci-après définis :**

| FONCTION               | TAUX           | Indice de référence |
|------------------------|----------------|---------------------|
| <b>PRESIDENT</b>       | <b>25.59 %</b> | <b>1027</b>         |
| <b>VICE PREDIDENTS</b> | <b>10.24 %</b> | <b>1027</b>         |

- DIT que cette indemnité sera attribuée à compter du 06 mai 2026 et pour la durée du présent mandat,
- DIT que tout texte réglementaire portant modification de ladite indemnité s'appliquera aux indemnités du Président et des Vice-Présidents,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette décision.

## VI. DESIGNATION DES DELEGUES DU SYTRAD

Délibération N°17-2026

Le SICTOMSED étant adhérent au SYTRAD, il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. La représentation des membres au sein du Comité Syndical est fixée proportionnellement à l'importance de leur population.

Le SYTRAD a été créé en 1992, il regroupe, en 2024, 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du Nord et Centre Drôme Ardèche, soit 361 communes et plus de 542 863 habitants.

Le SYTRAD gère le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des déchets recyclables issus de la collecte sélective (à l'exception du verre). Pour cela il dispose des installations suivantes :

- ❖ Trois centres de traitement des déchets ménagers résiduels construits à Beauregard-Baret, Etoile sur Rhône et Saint-Barthélemy de Vals,
- ❖ Un centre de tri des collectes sélectives situé à Portes-lès-Valence.

Monsieur le Président propose à l'assemblée les candidats suivants :

| Délégués TITULAIRES          | Délégués SUPPLEANTS                  |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Karine BROSSE<br>Pierre CROS | Jean-Luc PLANTIER<br>Pascale BARBADO |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner les délégués suivants au SYTRAD :

| Délégués TITULAIRES          | Délégués SUPPLEANTS                  |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Karine BROSSE<br>Pierre CROS | Jean-Luc PLANTIER<br>Pascale BARBADO |

## VII. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 FEVRIER 2026

Le procès-verbal du Comité Syndical du 26 février 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**Pour information, le prochain Comité Syndical aura lieu  
le 30 juin 2026 à 18h00**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h35

La secrétaire de séance,  
**Karine BROSSE**



Le Président du SICTOMSED,  
**Pierre CROS**

